

COMMUNE D'EPINIAC

AVIS CONCERNANT L'AMENAGEMENT FONCIER

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de lancer une opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur une partie du territoire des communes de : La Boussac, Épiniac, Broualan, Cuguen, Trémeheuc et Bonnemain, sur le bassin versant de Landal.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, constituée en application de l'article L 121-4 du code rural et de la pêche maritime doit être renouvelée à la suite des élections municipales. Elle comprend trois propriétaires, **possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de chacune des communes**, dont deux titulaires et un suppléant, élus par le conseil municipal.

Cette élection aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 20 h. Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date.

Le Maire d'EPINIAC

Signé (nom et prénom)

RAME-PRUNAUD Sylvie

